

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2016

Convocation : 01 mars 2016

Affichage : 14 mars 2016

Le 09 mars 2016, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, DUBREUIL Didier, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline.

Absents : Mme GENELOT Laurence donne pouvoir à OZANON-GUILLEMAUT Céline, GUILLARD Martine donne pouvoir à BRALLET Chantal, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie donne pouvoir à GUILLET Christophe, UTIEL José donne pouvoir à LARDY Gérard, MORIN Danielle donne pouvoir à MORIN Daniel.

Secrétaire de séance : LAMBERTET Gilbert

Le compte-rendu de la séance du 08 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. Daniel MORIN, adjoint chargé des Finances, présente aux membres du Conseil le compte administratif de la commune.

Après lecture de tous les opérations effectuées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour (le Maire ne prend pas part au vote) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 tel qu'il a été présenté et arrête les comptes comme suit :

INVESTISSEMENT

○ Dépenses réalisées	:	328 059.19 €
○ Recettes réalisées	:	222 728.67 €
○ Soit un résultat net 2015	:	- 105 330.52 €
○ Déficit 2014 reporté	:	- 42 712.78 €
○ Soit un résultat de clôture	:	- 148 043.30 €
○ Excédent de restes à réaliser	:	53 821.00 €

FONCTIONNEMENT

○ Dépenses réalisées	:	405 342.96 €
○ Recettes réalisées	:	474 299.13 €
○ Soit un résultat net 2015	:	68 956.17 €
○ Excédent 2014 reporté	:	420 663.63 €
○ Soit un résultat de clôture 2015	:	489 619.80 €

2- COMPTE DE GESTION 2015

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2015. Il doit être conforme au compte administratif de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget communal.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2015

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation des résultats 2015.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation des résultats 2015
Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

- EXCEDENT 2015	68 956.17 €
- EXCEDENT 2014 reporté	420 663.63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	489 619.80 €

INVESTISSEMENT

- DEFICIT 2015	- 105 330.52 €
- DEFICIT 2014 reporté	- 42 712.78 €
- EXCEDENT de RESTES A REALISER	53 821.00 €
Soit un besoin de financement de	- 94 222.30 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :
 - o Résultat reporté en fonctionnement (002) 395 397.50 €
 - o Affectation en recettes d'investissement (1068) 94 222.30 €

4- SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire présente les demandes de subventions reçues en Mairie.
Il propose de reconduire les subventions versées en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes pour 2016 :
 - o Coopérative scolaire de l'Ecole de La Charmée 400 €
 - o Association « Sports et Loisirs Football Sevrey » 350 €
 - o ADMR Buxy 300 €
 - o Fanfare « Les Enfants de Sevrey » 300 €
 - o Association « Evi-danse » de Granges 50 €
 - o Association « Avenir Gym Buxy » 50 €
 - o DDEN de Saint-Rémy 100 €
 - o Les Restaurants du Cœur » 100 €
 - o Le Souvenir Français 100 €
 - o Croix Rouge du Chalonnais 100 €

5- PARTICIPATION 2016 AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Conseil Départemental sollicitant les communes pour une participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Il est demandé une participation de 0.35 € par habitant (soit 252 € pour 720 habitants).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour une participation financière au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2016 pour un montant de 252 €.

6- AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en décembre 2015 pour permettre le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2016.

Le receveur municipal a rejeté cette délibération car le montant disponible pour ces dépenses est erroné.

Il convient de corriger cette délibération.

Le crédit budgétaire 2015 pour l'investissement s'élève à 291 740 €. En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, soit 72 935 € pour l'année 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2016 les dépenses d'investissement pour un montant total de 72 935 € à répartir comme suit :
 - o Chapitre 21 : 65 000 €
 - o Chapitre 23 : 7 935 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°56-2015.

7- MODIFICATION DU TARIF POUR LE JARDIN DU SOUVENIR AU CIMETIERE

M. Gérard LARDY, Adjoint chargé du cimetière, fait part au Conseil Municipal que le tarif des plaques d'identification sur le Jardin du Souvenir (dispersion des cendres) a augmenté en 2016. Il convient de revoir le tarif appliqué à ce jour.

Il est proposé un montant de 140 € au lieu de 120 € actuellement. Ce tarif comprend la dispersion des cendres, la plaque d'identification et la pose.

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 140 € la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir au cimetière, pour une durée de 15 ans, à compter de ce jour.

8- AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DE LA SOCIETE VALEST SUR LE SITE DE GRANGES

M. le Maire expose que la Société VALEST, domiciliée à Granges, a sollicité l'autorisation d'exploiter un pôle de valorisation de déchets et la poursuite de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Granges, ainsi que l'institution de servitudes d'utilité publique.

Comme il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement, cette demande doit être soumise, dans les communes dont le territoire est en totalité, ou en partie, situé dans un rayon de trois kilomètres du lieu d'implantation de l'établissement, à une enquête publique qui s'est déroulée du 14 janvier au 26 février 2016 inclus.

La commune de La Charmée doit donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Après avoir pris connaissance du dossier de l'enquête, le Conseil Municipal a délibéré, et, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à ce projet d'extension pour les raisons suivantes :
 - o Accroissement des nuisances olfactives sur le village,
 - o Augmentation du trafic de poids lourds sur la route départementale traversant le hameau de Sienne-le-Bas,
 - o Perte de 24 Ha de surface agricole dont une bonne partie de terrains drainés,
 - o Incidence sur les nappes phréatiques malgré toutes les précautions prises,
 - o Le site de stockage SMET 71 situé sur la commune de Chagny pourrait accueillir les déchets actuellement enfouis à Granges.

9- CREATION D'UNE PLATE-FORME D'ECHANGE DE MATERIEL ENTRE LES COMMUNES DU GRAND CHALON

Dans le cadre du schéma de mutualisation 2015 approuvé par le Conseil Communautaire du 8 octobre 2015, il est prévu la mise en place d'une plate-forme d'échange du matériel communal constituée à partir des matériels des communes du Grand Chalon.

Le Grand Chalon, instigateur du projet, a élaboré les documents nécessaires à son fonctionnement après avoir consulté les communes du Grand Chalon sur les matériels proposés à ce dispositif. L'objectif recherché vise à optimiser l'utilisation du matériel mis à disposition par les communes du Grand Chalon dans une logique de proximité et d'économie, sans rentrer dans le champ concurrentiel des entreprises et loueurs privés.

Les tarifs proposés ont été établis en comparant, autant que possible, les tarifs de la ville de Chalon-sur-Saône et les tarifs pratiqués par les sociétés locales de location de matériel.

Par voie de conséquence, ce projet participe également à maîtriser les dépenses d'achats de matériel par les communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de mise en place d'une plate-forme d'échange du matériel entre les communes du Grand Chalon.
- **VALIDE** les principes de fonctionnement de la plate-forme de matériel inscrits dans les conditions générales
- **AUTORISE** le Maire à signer les conditions générales.

10- QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux Sienne-le-Bas** : M. Gérard LARDY informe le Conseil que le Maître d'œuvre a commencé d'étudier le projet de chemin piétonnier, ceci en concertation avec la DRI. Un projet sera présenté prochainement.

- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 4 AVRIL à 19 H 30 (vote du budget 2016)**

La séance est levée à 22 H

Fait à LA CHARMEE, le 14 mars 2016

Le Maire, Vincent OBLED

